



Migrations en Auvergne-Rhône-Alpes

Comment accueillir dignement les migrants et enrichir nos territoires ?

NOVEMBRE 2020

SYNTHÈSE

Contexte

En 2015, l'Europe atteint le pic de la « crise migratoire », avec plus d'un million de personnes arrivant dans l'Espace Schengen. Cet afflux est fortement amplifié par les réfugiés de la crise syrienne qui bat son plein. Cette même année, la photographie d'Aylan, un enfant syrien d'origine Kurde retrouvé noyé sur une plage de Turquie à l'âge de trois ans, secoue la communauté internationale et propulse ce sujet au cœur des débats.

Cependant les pays européens ont du mal à gérer l'afflux de migrants et la pression s'accumule dans les « hotspots » du sud de l'Europe. De nombreux camps illégaux s'installent, à l'image de la jungle de Calais, qui abritera jusqu'à 6000 migrants avant son démantèlement en 2016.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes constitue aujourd'hui l'un des premiers lieux d'accueil des migrants, notamment grâce à son nombre élevé de structures. Cependant, dans notre région comme ailleurs, de nombreux acteurs dénoncent la prise en charge insuffisante de ces

populations, peinant parfois à leur garantir un traitement juste et digne.

Enjeux

Face à ces problématiques, nombreuses sont les politiques et les projets qui ont vu le jour de la part de l'Europe, du gouvernement français ou encore des régions pour venir en aide à ces « migrants ».

Toutefois la multiplication d'acteurs, de termes, de témoignages, aux côtés du déferlement d'informations entraîne des confusions pouvant laisser place à des instrumentalisation politiques et médiatiques de ce thème face à un phénomène qui est difficilement quantifiable du fait de son caractère fluctuant.

Problématique

Construction politique et médiatique, le « migrant » est dépeint dans certains discours publics d'une manière volontairement confuse, telle une vague absconse et intimidante, générant parfois de la crainte.

Mais qui sont véritablement les « migrants » et quelle(s) réalité(s) transparaissent derrière cette catégorie ? Quels sont les acteurs, institutionnels ou non, avec qui ils interagissent, tout au long de leur parcours sur notre territoire ? Comment améliorer leur accueil et leur intégration dans notre Région ?

Démarche

Afin de saisir les véritables enjeux de ces questionnements, le CESER a reçu de nombreux témoignages, de la part de scientifiques, d'acteurs publics, locaux ou encore associatifs. Il s'est également rendu dans les territoires, à la rencontre de protagonistes sur le terrain.

Questionner le mouvement des migrants dans notre région, c'est d'abord comprendre l'histoire de ces flux, mais également interroger le vocabulaire que nous employons pour exprimer la pluralité de ces statuts et parcours. Ces réflexions nous permettront ainsi de cerner les enjeux de l'accueil et l'intégration des migrants en Auvergne-Rhône-Alpes.





Les recommandations du ceser

Compte tenu des implications nationales, européennes et internationales de nombreux constats, remarques et limites évoqués dans ce rapport, le CESER a décidé de formuler ses préconisations selon deux axes. Les recommandations formulées appuient des mesures proposées à l'échelle nationale et européenne tandis que des préconisations, plus concrètes, s'adressent au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.



Soutenir une vision de long terme

► Recommandation 1 :

La nécessité d'une politique européenne d'asile commune et solidaire

Le CESER partage l'opinion exprimée par nombre d'institutions, d'associations et de la Commission Européenne elle-même sur le caractère obsolète et inadapté du règlement de Dublin et la nécessité de sa révocation.

Il portera lui-même un grand intérêt à la mise en œuvre d'une nouvelle politique européenne d'asile commune et solidaire et invite le Conseil Régional à partager sa vigilance.

► Recommandation 2 :

Une gestion de l'immigration et demande d'asile plus efficiente et ordonnée

La fusion des questions migratoires et d'asile entraînent une certaine confusion sur la gestion de ces deux questions. Le CESER souhaite que le gouvernement français questionne la pertinence de dissocier à nouveau ces thématiques. Face à la multiplicité d'acteurs, une simplification procédures liées à la demande d'asile semble nécessaire pour soulager aussi bien les demandeurs d'asile et réfugiés que les structures qui les accompagnent. En cas de déboulement, la politique de reconduite à la frontière doit être efficiente s'effectuer dans le plus strict respect des droits fondamentaux afin d'éviter la précarité induite par une situation irrégulière prolongée sur le territoire.

Les préconisations du ceser



Porter des projets concrets dans notre région

► Préconisation 1 :

Expérimenter une forme d'emploi/stage/service civique pour les demandeurs d'asile

L'impossibilité de travailler pour les demandeurs d'asile rend leur intégration difficile. La Région pourrait envisager d'expérimenter une forme de travail, dans le respect de leur statut et du droit du travail. Le CESER préconise de confier à une instance locale quadripartite (regroupant la Région, les employeurs, les syndicats de salariés et l'Etat) l'évaluation des modalités d'un tel contrat, qui pourrait par exemple s'effectuer auprès d'acteurs associatifs ou d'entreprises dans des secteurs en tension, par le biais d'une sélection préalable.

► Préconisation 2 :

Elargir la formation en français aux demandeurs d'asile et renforcer celle des réfugiés

Au-delà des formations proposées par l'OFII, la région doit soutenir davantage les acteurs associatifs qui accompagnent la formation professionnelle, et en particulier linguistique, des demandeurs d'asile dans le cadre des CADA et HUDA ainsi que dans les hébergements coordonnés par le secteur associatif.

► Préconisation 3 :

Garantir l'accueil dans les lieux de vie accompagnés pour les demandeurs d'asile et les réfugiés

Face aux CADA, HUDA et autres structures manquant de capacité, il est primordial de réaffirmer le droit au logement pour les demandeurs d'asile. La région peut soutenir les projets existants d'utilisation de parcs privés, espaces urbains en mutation (zones en projet (re)construction, terrains et bâtiment en attente de réaffectation) ou de bâtiments administratifs inoccupés dans le cadre du logement des demandeurs d'asile et réfugiés. Ce droit au logement doit être accompagné d'un soutien psychologique systématique dès l'arrivée de ces publics.

► Préconisation 4 :

Elaborer une communication régionale pédagogique

A l'instar de villes qui ont choisi de participer au réseau de « villes et territoires accueillants », une réflexion doit être portée sur l'élaboration d'une communication affichant la Région comme un territoire accueillant et déconstruisant les idées reçues sur les demandeurs d'asile et réfugiés, avec une visée pédagogique. La collaboration avec des associations sur le terrain pourrait inclure ces populations dans ce projet en faisant par exemple intervenir des réfugiés partageant leur parcours.



La Région Auvergne-Rhône-Alpes a toujours été le témoin de flux migratoires denses et ce depuis plusieurs siècles. Aujourd'hui encore, cette thématique reste un enjeu de taille dont l'expression est encore très concrète sur certains territoires.

Le terme de « migrant », pourtant omniprésent de la sphère publique, a des contours incertains, décrivant des réalités parfois indéfinissables. Son emploi est, en définitive, le reflet d'un phénomène protéiforme et évoluant. Face à ce décloisonnement des migrations, les politiques et dispositifs se multiplient, manquant parfois de clarté pour les bénéficiaires autant que pour les structures qui les accompagnent.

Face à un tel constat, les recours à l'échelle régionale semblent réduits. Pourtant, nombreux sont les expériences, parcours et témoignages qui visent à repenser la place des migrants en France ainsi que dans notre région.

Promouvoir des expérimentations locales sans occulter les difficultés contribue à améliorer la situation précaire de ces publics, la richesse de nos territoires et ainsi le vivre ensemble.

Téléchargez l'avis sur ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02

T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20